



Besançon, le 4 février 2016

Communiqué de la CGT Franche Comté

Pour les libertés syndicales, La CGT se bat et gagne

Après 9 mois d'acharnement et de calvaire à l'encontre des 4 salariés de la fonderie de CASTMETAL à Colombier Fontaine dans le Doubs, la cour d'appel de Besançon en référé des prud'hommes vient de rendre le 2 février 2016 son jugement.

Il reconnaît le trouble manifeste et ordonne la réintégration dans les 15 jours sous astreinte des 4 salariés.

Pour rappel, ils avaient été licenciés en mai 2015 pour avoir contribué à la création du syndicat CGT.

La direction de l'entreprise, refusant l'implantation de la CGT au sein de son entreprise, a décidé de s'en prendre à l'existence même du syndicat en prenant appui sur une dispute verbale dans les vestiaires pour engager des procédures de licenciements envers 5 travailleurs.

La direction a usé de tous les moyens : Prétexes fallacieux, faux témoignages des salariés en leur mettant la pression, entrave aux droits syndicaux pour arriver à ses fins et licencier ces travailleurs intègres, qui durant des années dans l'entreprise ont été des modèles de salariés sérieux, consciencieux, faisant leur travail et voir plus que ce qui leur était demandé.

Refusant cette discrimination et une atteinte caractérisée aux droits d'expression et des libertés fondamentales, la CGT avec une partie des salariés, se sont mis en grève et ont mené un conflit dur et exemplaire pendant 5 semaines pour exiger l'annulation des 5 licenciements.

N'obtenant aucune négociation durant le conflit, les salariés ont décidé de continuer le combat et la lutte sur le terrain juridique.

Entre temps, la CGT a obtenu un premier succès par le refus du licenciement d'un salarié par l'inspection du travail, considérant le lien entre son appartenance à la CGT et le licenciement.

Lors des élections professionnelles qui ont eu lieu en juin 2015, les salariés, malgré ce climat antisyndical et délétère, ont accordé toute leur confiance aux candidats CGT, qui est désormais reconnue et représentative dans l'entreprise.

Après plusieurs auditions en référé devant le conseil des prud'hommes de Montbéliard, le jugement de la cour d'appel de Besançon du 2 février vient condamner l'entreprise CASTMETAL à réintégrer les quatre salariés dans les 15 jours et sous astreinte.

C'est une véritable victoire, d'abord pour tous les salariés de CASTMETAL, pour toute la CGT qui s'est investie aux côtés des salariés, et tous les syndicats CGT de France et de Franche-Comté et qui, soit par leurs mobilisations, soit par leurs dons financiers, ont contribué à ce résultat.

A l'heure où partout nous assistons à une recrudescence de la répression syndicale et de la violence patronale, cette victoire prouve que pour nos droits et libertés, rien ni personne ne pourra faire taire la CGT et céder les travailleurs.

C'est la raison pour laquelle la CGT, avec toutes ses structures, continueront partout où les libertés et les droits sont menacés, comme chez Goodyear et Air France, à mener les luttes et les combats pour la relaxe de tous les salariés et militants subissant des discriminations et des pressions.

Les 5 salariés participeront ce jour au rassemblement organisé par la CGT devant la sous-préfecture de Montbéliard à 17h30.

Nail Yalcin
Animateur Régional Métallurgie Franche-Comté
Tél. 06 42 14 78 24

Comité Régional CGT de Franche-Comté

10, rue Flandres Dunkerque 25000 BESANCON

☎ 03 81 81 32 49 📠 03 81 81 39 86 📧 cgt-franche-comte@wanadoo.fr – www.franche-comte.cgt.fr